

LE BREUIL

Plein soleil sur les conscrits de la « 8 »



■ Près de 40 classards ont vécu ensemble deux beaux jours de fête. Photo Claude VAUDAUX

Vendredi 8 juin les décades ont mené grand train avec leurs déguisements. Les thèmes étaient variés : les Grecs et Obélix pour les 10 ans, la coupe du monde de foot 1998 pour les filles de 20 ans, disco pour les 40, Al Capone pour les 60, sans oublier les Dalton et les hippies. Le cortège a vaillamment remonté du stade à la salle des fêtes.

Ce samedi 9 juin, chacun avait son gibus, même les bébés, pour les photos et les vagues à travers le village. Le président Cédric Ferry, 40 ans, avait remarquablement organisé la fête qui s'est poursuivie par un apéritif dans la jolie cour de l'ancienne école.

WEB+

Retrouvez plus de photos de la fête à partir de ce dimanche à 15 heures sur www.leprogres.fr

CHAMBOST-ALLIÈRES COMMUNE NOUVELLE

Le vote des habitants pèsera dans la décision finale



■ Les quatre maires des communes concernées. Photo Alain CHARLET

C'était au tour de Philippe Bonnet, entouré des maires des trois autres communes concernées (Lamure-sur-Azergues, St-Nizier-d'Azergues et Claveisolles) de présenter au public ce jeudi 7 juin, le projet de création d'une commune nouvelle qui regroupera 3 484 habitants avec un vote consultatif à l'issue de cette présentation. Le maire Philippe Bonnet a expliqué montage vidéo à l'appui, à la centaine d'habitants venus s'informer, les points positifs, mais aussi les possibles inconvénients et contraintes de cette union entre ces quatre communes. Lissage et harmonisation des impôts qui se feraient sur une période de 2 à 12 ans, les avantages d'une mutualisation des moyens, le nom que pourrait prendre la commune nouvelle et la peur de la perte d'identité. Le plan local d'urbanisation ou carte communale devra être le même pour les quatre communes. Le fonctionnement et l'autonomie des écoles ne devraient pas changer. Les quatre maires se sont appliqués à répondre. Une charte est consultable sur les sites internet respectifs des communes ou directement dans les mairies. Elle a été élaborée et sera signée par les élus lors de la création de la nouvelle commune, si elle a lieu : « Le résultat du vote à l'issue de cette réunion, qui se veut consultatif et dont le dépouillement est prévu le 12 juin pour les quatre communes, sera pris en compte dans la décision finale de création, ou non d'une commune nouvelle avant 2019, ou après 2020. Rien ne se fera sans l'adhésion de la population. Nous ne sommes pas pressés, aujourd'hui nous sommes quatre communes qui fonctionnent bien » précise Philippe Bonnet.

MOIRÉ CONSEIL MUNICIPAL

Des travaux à venir sur la commune



■ Les travaux de réfection de la voirie communale à la Chanaz sont terminés. Photo Catherine LAPOSTOLET.

Lors du conseil municipal du mardi 5 juin, les élus ont traité de nombreux dossiers dont les travaux à venir sur les bâtiments communaux.

Le maire Anny Commandeur a présenté les plans des travaux d'extension de la mairie pour lesquels une subvention de 16 000 euros a été attribuée par le Département et les plans des travaux de réfection d'un appartement communal au-dessus de la mairie. Un appel d'offres a été lancé pour ces travaux (date de réception : 30 juin à 17 h). Le conseil municipal a validé la demande d'un emprunt de 30 000 euros pour financer ces travaux.

Dans le cadre du RGPD (Règlement général de protection des Données), entré en vigueur ce 25 mai, la commune doit se mettre en conformité et les élus ont nommé Jean-Daniel Rongières, 1^{er} adjoint, délégué à la conformité. Ce règlement est commun à tous les pays de la zone Euro et permet la protection des informations personnelles de tous les individus.

Les travaux de réfection de la voirie communale sur la Chanaz sont terminés. Les arcoises sur le clocher de l'église ont été remises en place. Le stationnement à proximité a été rétabli.